ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/16/questions/OANR5I 160F14725



## 16ème legislature

Question N° : 14725	De <b>M. Thierry Frappé</b> (Rassemblement National - Pas-de-Calais)				Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique				Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique	
Rubrique >pouvoir d'achat		Tête d'analyse >Augmentation du prix de l'électricité de 8,6 % minimum au 1er février 2024		<b>Analyse</b> > Augmentation du prix de l'électricité de 8,6 % minimum au 1er février 2024.	
Question publiée au JO le : 30/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)					

## Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation des prix de l'électricité à compter du premier février 2024 suite à la remise en place de taxes et à l'augmentation du tarif de l'électricité. Suite à l'annonce de M. le ministre, la facture d'électricité va augmenter le 1er février entre 8,6 % et 9,8 %. Alors que le bouclier tarifaire sur les prix de l'électricité et du gaz est terminé, on constate que près d'un Français sur deux ne peut manger à sa faim, que l'inflation moyenne est arrivée à 4,9 % sur l'année 2023. Il souhaite connaître les mesures concrètes qu'il souhaite prendre afin de garantir le pouvoir d'achat des Français.